

## **MAIRIE**

6, rue Isabelle de Neuchâtel  
25300 LES ALLIES

Tél. : 03.81.46.21.86

Mail : mairie-lesallies@laposte.net

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2020 A 20 H**

**Date des convocations :** 10 février 2020

**Étaient présents :** BILLEREY Sophie, BULLE Sophie, CATTET Joël, DUPONT Patrice, FAIVRE-PIERRET Véronique, FRELET Pascal, LOICHOT Isabelle, MILLON Pierre, RIGOLI Thierry, SIMERAY Arnaud.

**Absent non excusé :** MOYSE Stéphane,

**Quorum :** 10 présents sur 11, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :**

#### **Ordre du Jour :**

- Point sur le projet d'eau,
- Programme de travaux sylvicoles
- Destination des coupes 2020
- Validation des tours de garde pour les élections municipales

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte rendu de la séance du 12 décembre 2019. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

#### **POINT SUR LE PROJET D'EAU :**

Madame le Maire informe que suite à la réunion du 14 janvier 2020 une convention va être signée avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier afin d'organiser les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage concernant une étude de faisabilité pour la réalisation des travaux nécessaires à la réalisation d'une interconnexion entre les réseaux de distribution des Alliés et de Hauterive le Fresse et le réseau de distribution des Etraches.

L'étude de faisabilité est évaluée à 30 000.00 €

La CCGP assurera la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de l'étude de faisabilité ainsi que le montage des dossiers de demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, assurera la bonne exécution du marché public.

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2020 :**

Madame le Maire informe que la Commune n'a toujours pas reçu la facture de travaux 2019 réalisés par Monsieur BAUD. Monsieur Joël CATTET va le relancer.

La Commune n'a toujours pas eu de contact avec le nouveau garde Suisse.

#### **Prévisions 2020 au Budget Bois France :**

- Dégagement parcelle C	1 870.00 €
- Frais d'exploitation	5 000.00 €
- Redevance à l'ha	100.00 €
- Contrôle cubage et assistance	2 500.00 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>9 470.00 €</b>
-	
- Prévente parcelle L environ 185 M3	12 000.00 €
- Vente bois de chauffage 40 M3	500.00 €
- Prévente accord-cadre	1 500.00 €

**TOTAL RECETTES : 14 000.00 €**

Bilan année 2019 Bois France :

- Frais de garderie	900.00 €
- Cubage classement	550.00 €
- Frais d'exploitation parcelles M –N	5 097.00 €
- Travaux sylvicoles 2019	4 300 .00 €
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>10 847.00 €</b>

- Prévente parcelles M – N 213 m3	14 977.00 €
<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>14 977.00 €</b>

**DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2020 SUR FRANCE :**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour les chablis et les coupes de bois réglées de l'exercice 2020, les destinations suivantes :

1. Vente aux adjudications générales :

- Résineux façonnés à la mesure (prévente) : parcelle L environ 185 M3

Escompte pour paiement comptant :

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes.

**La Commune n'accepte pas l'escompte pour paiement comptant.**

2. Vente de gré à gré :

Chablis :

Façonnés à la mesure (prévente)

La Commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre.

Produits de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : les feuillus de qualité chauffage et les lots résineux de volume ou de qualité non commercialisable aux adjudications générales.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les Bois vendus sur pied à la mesure :

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

**VALIDATION DES TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :**

Madame le Maire le point des tours de garde en vue des élections municipales.

**DIVERS :**

Madame le Maire informe :

Que dans le cadre de l'échange entre la Commune et M. Mme AURELE, il y a lieu de procéder au déclassement partiel de la voie N°5 en application de l'article L131-4 du Code de la Voirie Routière. Le déclassement de la voie n° 5 est dispensé d'enquête publique préalable puisqu'il n'a pas pour conséquence de porter atteinte à la fonction de desserte et de circulation assurée par la voie.

La partie cédée par M. Mme AURELE sera intégrée à la voie publique N° 5 après régularisation des actes notariés.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le déclassement partiel de la voie n° 5

**APPROUVE** l'intégration de la partie cédée par M. Mme AURELE à la voie n° 5.

Que l'Office Notarial Résonance de Morteau a adressé une déclaration d'intention d'aliéner. La Commune doit se prononcer sur le droit de préemption urbain de la parcelle N° ZE 29.

Que la fibre devrait être installée au dernier trimestre 2020.

La séance est levée à 21 H 50

Le Maire,  
Sophie BILLEREY

A circular official stamp of the Municipality of Morteau is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DES" at the top and "MORTEAU" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.